

COMMUNAUTE DE COMMUNES PASQUALE PAOLI
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 juillet 2025

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2025-034 DU 10 04 2025

DE 2025-041

Nombre de conseillers

En exercice : 60 Quorum : 31
Présents : 23
Absents : 27
- dont ayant donné pouvoir : 10
Votants : 33
-dont « pour » : 32
-dont « contre » : 0
- Abstentions : 1
- Non-participations : 0
- Non votants : 0

Le lundi 28 juillet 2025 à 16h00,

Le conseil communautaire de la Communauté de communes Pasquale Paoli, convoqué le mardi 22 juillet 2025, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur SARGENTINI François, Président, à Prumitei, 20236 Francardo OMESSA

Présents :

ACQUAVIVA François ACQUAVIVA Mathieu ALBERTINI COLONNA Nicolette BERNARDI François Albert BRIGNOLE Jean BRUSCHINI Pierre	CALISTRI René CASANOVA David COGNETTI Vincent COGNETTI TURCHINI Catherine GERONIMI Pierre Marie GUIDICELLI Mathieu	GUIDICELLI Maria GIUDICELLI Jean LUCIANI Napoléon NASICA Pierre ORSONI Pierre PASQUALINI Jean Félix	ROCCHI Ange Toussaint SARGENTINI François SOUSTRE Frederic TADDEI Pierre TOMASINI Jacques André
---	---	--	---

Absents ayant donné pouvoir :

ALBERTINI Pierre François (à Geronimi Pierre Marie) BERTINI Jean Marcel (à Nasica Pierre) BRUNEL Jean Pierre (à Taddei Pierre) CASAROMANI Marie Thérèse (à Cognetti Vincent)	GIAMARCHI Jean Marc (à Rocchi Ange Toussaint) GILLET VITTORI Stéphane (à Sargentini François) OLMETA Pierre (à Soustre Frédéric)	ROSSI Alexandre (à Tomasini Jacques André) SALICETI Nicolas (à Cognetti Turchini Catherine)	SIMONPIERI Maria Catherine (à Calistri René)
---	--	--	--

Absents :

ALBERTINI Lucie ANTONIOTTI Serge BARTOLI Marc CIATTONI Michel COSTA Jacques COSTA Lucien FERRARI Blaise FILIPPI Jean François	FRANCESCHETTI Bernard LECA Jacques LESCHI Pierre MAESTRACCI Jean Felix MARIANI Mathieu MARTINETTI Antoine MORACCHINI Christian NEGRONI Jérôme	ORSINI François PASQUALINI Gilles POLIDORI Michel POLIDORI Christiane RENUCCI Jean RENUCCI Franck SALVIANI Pierre Paul SIMONPIETRI Antoine	VENTURINI Simon VESPERINI Clara VINCENSINI Augustin
--	--	---	---

SECRETARE DE SEANCE : CATHERINE COGNETTI TURCHINI

LE QUORUM N'AYANT PAS ETE ATTEINT LORS DE LA SEANCE DU 22 JUILLET 2025, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A ETE, DE NOUVEAU, CONVOQUE LE 28 JUILLET 2025 A 16H00 ET PEUT DELIBERER VALABLEMENT SANS CONDITION DE QUORUM

Monsieur le Président expose au conseil communautaire les différentes demandes de subventions des associations et des foires de l'intercommunalité.

Considérant la compétence du développement culturel et sportif qui attribue une aide logistique et financière à la mise en place de manifestations telles que les foires, les trails, biathlons et triathlons, concours.

Monsieur le Président propose d'attribuer les subventions comme suit :

- A Santa di U Niolu (Casamaccioli) : 8 000 €
- Scontri di u Vinu d'Erbaghjolu (Erbajolo) : 3 000 €
- A fiera di a Caccia e di a pesca (Ponte Novu) : 3 000 €
- Fiera di a muntagna (Calacuccia) : 3 000 €
- Fiera di u cantu (Sermanu) : 3 000 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20250728-2025-041-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/07/2025
Publication : 31/07/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



- Montée historique de Castirla (Castirla) : 3 500 €
- Fiera di Ponte Leccia : 3000 €
- Association « La boule de l'amitié » (Ponte Leccia) : 1 500 €
- Association « boule Niolincha » : 1500 €
- Association u Cavallu di Bisinhi (Bisinchi) : 500 €
- Associu Spurtivu a Paolina (Morosaglia) : 1 500 €
- Association I corsulinchi (Cambia) : 1 500 €
- Associu di Sermanu (Sermanu) : 1 500 €
- Association trail VTT (Casamaccioli) : 1 500 €
- Association E Cime : 3000 €

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré décide :

Par 32 Voix pour 0 Voix contre 1 Abstention 0 Non-participation

- D'attribuer les subventions aux foires et associations citées ci-dessus.
- De modifier ces subventions au budget 2025 pour une somme totale de 39 000 euros ;

*Les signatures sont au registre des délibérations,
Omessa, le 28 juillet 2025*

*Le Président
François SARGENTINI*




Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20250728-2025-041-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/07/2025
Publication : 31/07/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

